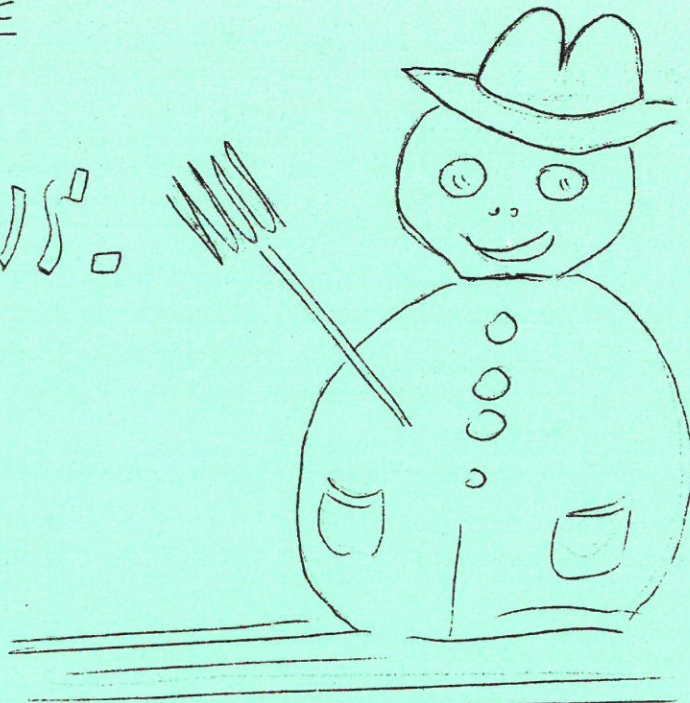


THIAVILLE S/M MEURTHE

ENTRÉE-NOUVEAU.

FEV. 83



I.- LA VIE DU VILLAGE.

- .. Naissance: Le 17 janvier 1983, à Saint-Dié, est née Mélina Valter dont les parents sont domiciliés rue du Moulin à Thiaville/Meurthe. Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos vœux au nourrisson.
- .. Décès: Le 13 Février 1983 est décédée à Saint-Dié Madame Veuve M. Louise Marcot. A Mr. et Mme Marcot et à la famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

II.- TRAVAUX D'ELAGAGE.

E.D.F. informe que divers travaux d'élagage, abattage et débroussaillage vont être entrepris prochainement sur la ligne à très haute tension ETIVAL - GLONVILLE, sur le territoire communal. E.D.F. rappelle aux propriétaires concernés que la loi impose à ceux-ci de procéder à l'élagage et à l'abattage des arbres qui compromettraient la sécurité des lignes électriques.

III.- OBJETS TROUVES.

- .. 1 paire de gants
 - .. 1 blouson genre " jean " bleu clair.
- A réclamer en Mairie.

IV.- LE BONHEUR GENEREUX.

La somme de 267,30 F a été recueillie à l'occasion du mariage CUNY - BOQUEL célébré le 29 Janvier à Thiaville/Meurthe. Selon le vœu des jeunes époux, cette somme a été partagée entre les Sapeurs-Pompiers de Moyennoutier et ceux de notre commune.

Tous nos remerciements et nos vœux de bonheur.

V.- AUTOCAR POUR BACCARAT.

Depuis quelques temps déjà, le départ de Thiaville (Mairie) est avancé et a lieu à 8 h 50; retour (Salle des Fêtes de Baccarat) à 10 h 50.

Cet autocar circule un vendredi sur deux pour permettre d'effectuer achats, ou démarches, le jour du marché.

Prochains départs: 4 et 18 mars, 8 et 22 avril, 6 et 20 mai, 3 et 17 juin.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- FOYER RURAL.

.. Section Football: La Section Football du Foyer Rural s'est réunie en Assemblée le dimanche 23 janvier 1983 en présence de Monsieur Michel JACQUEL, Maire, et de Monsieur Pierre KALTENBACH, Président du Foyer Rural de Thiaville/Meurthe, afin de renforcer l'équipe des dirigeants.

Après un brf exposé fait par le Capitaine Gérard GEORGES sur la situation de notre équipe en deuxième série, l'Assemblée a choisi un groupe de dirigeants.

Ont été acceptés: Bernard CHAXEL, Jean COUTY, Roland CUNY, Paul GEORGE, Bernard GEORGES, Gérard GEORGES, Albert JACQUEL, Vittoré PETTOVEL, Eric POIREL, Guy THOUVENIN, Christian ZER.

De l'ensemble de ces dirigeants, ont été élus:

- Responsable de la Section:	Jean COUTY
- Responsable adjoint:	Paul GEORGE
- Secrétaire:	Roland CUNY
- Trésorier:	Albert JACQUEL
- Trésorier adjoint:	Vittoré PETTOVEL

Prenant la parole, le nouveau responsable a fait remarquer qu'il faudra beaucoup de courage, d'amitié, de souplesse, de sacrifices de cohésion car la construction d'une oeuvre collective a pour matériaux essentiels les sacrifices de chacun.

Ensuite un programme succinct a été élaboré:

- attirer de jeunes éléments afin de créer une nouvelle équipe et assurer la relève dans l'équipe actuelle.
- organisation de tournois.
- sensibilisation des habitants à venir encourager l'équipe.

En effet, notre village, qui compte 560 habitants, a la chance d'avoir une équipe inscrite en seconde série de la Ligue Lorraine de Football. Pour que notre équipe se maintienne parmi les " Grands ", elle a besoin de l'appui de tous. Malgré son très modeste classement, elle peut se maintenir dans son groupe car il reste 9 matchs à disputer avant la fin de la saison et les " THIAVILLE " ont battu la " BACCHAMOISE " à l'extérieur par 2 à 1.

J . C .

.. Don: Un don de 50 F a été enregistré en faveur du Foyer. Merci aux généreux donateurs.

.. Gymnastique Féminine: Une breloque " Argent " a été remise à Melle Monique LABQUEL en récompense, après 30 séances de gymnastique et Yoga suivies avec assiduité et application.

Toutes nos félicitations.

J . S .

II.- SAPEURS - POMPIERS.

Les manoeuvres mensuelles des Sapeurs-Pompiers reprennent avec les beaux jours comme auparavant le 1er dimanche de chaque mois, sauf en avril (le lundi 4).

Lors de ces exercices, des perturbations peuvent se produire sur le réseau d'eau, entre 7 heures et 9 heures.

Soyez préventifs avec les appareils ménagers (chauffe-eau, etc...).

B . P .

LA FISCALITE AVANT LA REVOLUTION (suite)

Le 14 décembre 1789, Rhoden dresse pour le Cardinal de Montmorency, Evêque de Metz, un état des biens et revenus de la châteltenie de Baccarat, état rapporté par Bernhardt. Il constate que beaucoup de cens énumérés dans le pied-terrier de 1605 sont tombés en désuétude et décrit les usages encore en vigueur deux siècles après, pour la ville de Baccarat et les villages de Vacqueville, Montigny, Brouville, Brouvelotte, Rehery, Hadomé, Merviller, Neufmaisons, Veney, Vaxainville, Badménil et la mairie de Bertrichamps, composée des villages de Thiaville, Lachapelle, Fagnoux et Humbépaire, " le tout dépendant de la ville de Baccarat, érigée en prévôté par lettres patentes du roy ainsi que les mairies de Saint-Clément et Moyen qui y ont été réunies. "

" Les deux tiers des amendes champêtres appartiennent au domaine de l'Evêché, l'autre tiers au seigneur voué; les épaves, confiscations, le cas échéant, ainsi que le dernier tiers dans la vente des émoluments des communautés, à l'exception du tiers dans les ventes de bois contestés; appartient également audit domaine le droit de riflerie dans toute l'étendue de la châteltenie, le droit de châtrage. Ce dernier droit est affermé à un fermier général pour le domaine de l'Evêché. " La Meurthe appartient à l'Evêque pour les deux tiers et au seigneur voué pour l'autre tiers. La pêche dans tous les ruisseaux du côté de Baccarat et autres rivières situées dans la châteltenie appartient à l'Evêque à l'exception de quelques parties indivises avec le roi. Subsistent également des droits pour le passage des voiles - 6 gros et une planche pour chaque voile - pour les moulins et les fours banaux.

Les biens et revenus de la châteltenie sont affermés au sieur Petit de Rambervillers, pour un canon annuel de 7 000 livres de France.

En outre, chaque village doit verser au receveur particulier de l'Evêché à Baccarat la taille de Saint-Rémy. Thiaville doit réunir la somme de 45 livres, Lachapelle 18 livres, Fagnoux 6 livres. (Pour comparaison: Baccarat 269 livres, Bertrichamps 37 livres, Vacqueville et Veney ensemble 135 livres).

Une phrase de Bernhardt éclaire parfaitement le sentiment d'injustice qu'éprouvent les villageois: " Par malheur, tous les droits du domaine étaient affermés à des bourgeois qui s'efforçaient d'en retirer les profits les plus considérables. Ils s'enrichissaient depuis longtemps dans ce négoce tranquille et lucratif, tandis que les récriminations et les colères montaient par-dessus leurs têtes jusqu'aux propriétaires inoffensifs. "

Les villageois ont l'occasion de formuler leurs griefs grâce à la réunion des Etats-Généraux et la rédaction des cahiers de doléances.

A Thiaville, c'est le 17 mars 1789 que Jean-Claude Paradis, syndic, assisté d'Isidore Ferry, Joseph Piton et de Jean-Nicolas Philippe, rédige les " doléances, plaintes et remontrances " de la Communauté de Thiaville.

" La ferme cause au Tiers Etat le plus grand préjudice possible, il ne peut se procurer aucune denrée qu'il ne paye des droits très considérables de villages à autres, il faut des acquits, ce n'est pas là être français, puisque l'on n'est pas libre, cette province est un pays assez ingrat; pour le faire fructifier il faudrait beaucoup de bestiaux, et par l'engrais qu'il ferait, l'on aurait lieu d'espérer de retirer le fruit de ses peines; mais comment élever des bestiaux avec du mauvais foin ou fourrage, que nous pourrions rendre bons, par le moyen du sel; mais il est impossible de nous en procurer la quantité nécessaire, vu le prix exorbitant que la ferme nous en fait payer tandis qu'il est chez nous et qu'on le passe aux provinces étrangères à vil prix et à grands frais; c'est ce qu'on appelle être dans un dur esclavage, en conséquence nous prions Sa Majesté de nous donner la préférence.

Les maîtrises sont encore des corps bien à charge au public, par les sommes qu'elles exigent, pour la marque de nos bois, n'est-il pas affreux que pour une marque de vingt-cinq arpents elles perçoivent cent soixante livres et quelquefois plus; il y a un moyen facile de les faire exploiter à moindres frais, ou par les municipalités, ou par quelqu'autre personne publique, quel inconvénient y aurait-il de les supprimer puisqu'elles peuvent être entièrement remplacées soit pour la marque ou pour les causes contentieuses, que la justice ordinaire pourrait fort bien connaître.

La justice mérite encore d'être réformée soit à cause de son éloignement qui donne souvent de la difficulté aux pauvres gens de se procurer leurs bons droits, soit à cause des sommes qu'il faut employer pour obtenir sentence ou arrêts. Les biens des mineurs souvent ne suffisent pas pour payer les frais d'inventaires, création de tuteurs et dans le cas que des orphelins seraient assez pauvres pour n'avoir pas de quoi payer ces frais on les laisse sans tuteur. "

" La distribution des biens de l'Eglise est bien mal faite, le clergé, tant séculier que régulier, possède près d'un cinquième du Royaume, ils ne payent autre chose que le don gratuit, le moyen de soulager le peuple est de pensionner les Religieux le reliquat de leurs revenus serait employé à acquitter les dettes de l'Etat, et après cette extension, ce serait autant de levé sur les peuples; il faudrait cependant avoir égard aux pauvres curés, ou vicaires de campagne, qui n'ont pas assez pour faire la charité même aux plus indigents de leurs paroissiens.

La noblesse possède aussi beaucoup de biens, les privilèges dont ils jouissent les exemptent de toute imposition, si ce n'est du vingtième, ce qui est un abus, parce que si elle est consacrée, par état au service de Sa Majesté, elle est bien dédommée par les pensions qu'elle obtient, par le mérite ou par le temps; le moyen de soulager le Tiers Etat est de l'imposer. "